



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-009-2021-01

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2021

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France**

IDF-2020-08-27-018 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL DE LA TUILERIE à OSMOY (1 page)	Page 3
IDF-2020-08-27-017 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL HILLAIRET à ABLIS (1 page)	Page 5
IDF-2020-09-02-019 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DES TILLEULS à OSMOY (1 page)	Page 7
IDF-2020-08-27-019 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur GRENTE Olivier à VICQ (2 pages)	Page 9

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-08-27-018

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL DE  
LA TUILERIE à OSMOY

## PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA\_20200825\_\_publicité\_dossier\_complet.odt  
SDREA Ile-de-France

EARL DE LA TUILERIE  
M. BRUYANT Denis  
6 chemin du Mautier  
78910 OSMOY

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tel : 01 30 84 33 76  
[catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Versailles, le 27 août 2020

**Objet :** Contrôle des structures\_dossier complet

Monsieur,

En date du 3/07/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
OSMOY	C54	2,4740	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	C57	1,0520	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	C59	3,1760	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	C194	0,0900	INDIVISION DUPAIN
FLEXANVILLE	H97	0,4080	INDIVISION DUPAIN
FLEXANVILLE	H98	0,1350	INDIVISION DUPAIN
FLEXANVILLE	H78	0,3000	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	C58	1,0520	DUPAIN Michel
OSMOY	C61	0,6635	DUPAIN Michel

Cette demande a été enregistrée complète le **25/08/2020**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,  
La Cheffe du Service Economie Agricole,

**SIGNÉ**

Nelly SIMON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-08-27-017

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL  
HILLAIRET à ABLIS

## PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA\_20200824\_\_publicité\_dossier\_complet.odt  
SDREA Ile-de-France

EARL HILLAIRET  
12 Chemin des Ouches  
GUEHERVILLE  
77660 ABLIS

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tel : 01 30 84 33 76  
[catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Versailles, le 27 août 2020

**Objet :** Contrôle des structures\_dossier complet

Monsieur,

En date du 12/08/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
ABLIS	G80	3,8210	Catherine BUARD
ABLIS	G82	8,9517	Catherine BUARD
ABLIS	G16	8,8700	Catherine BUARD
ABLIS	G112	15,3319	Jean-Etienne BUARD
SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT	ZK 20p	1,9300	Jean-Etienne BUARD

Cette demande a été enregistrée complète le **24/08/2020**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,  
La Cheffe du Service Economie Agricole,

**SIGNE**

Nelly SIMON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-09-02-019

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DES  
TILLEULS à OSMOY

## PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA\_20200825\_\_publicité\_dossier\_complet.odt  
SDREA Ile-de-France

SCEA DES TILLEULS  
2 Place des Tilleuls  
78910 OSMOY

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tel : 01 30 84 33 76  
[catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Versailles, le 2 septembre 2020

**Objet :** Contrôle des structures\_dossier complet

Messieurs,

En date du 3/07/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
OSMOY	C53	8,5360	DUPAIN Michel
OSMOY	C138	1,8170	DUPAIN Michel
ORGERUS	C33	2,7530	INDIVISION DUPAIN
FLEXANVILLE	H14	0,6000	INDIVISION DUPAIN
FLEXANVILLE	H79	0,7690	INDIVISION DUPAIN

Cette demande a été enregistrée complète le **28/08/2020**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,  
La Cheffe du Service Economie Agricole,

**SIGNE**

Nelly SIMON



Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2020-08-27-019

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur  
GRENTE Olivier à VICQ

## PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Ref : SEA\_20200824\_\_publicité\_dossier\_complet.odt  
SDREA Ile-de-France

M. Olivier GRENTE  
81 Rue d'Auteuil  
78490 VICQ

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tel : 01 30 84 33 76  
[catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Versailles, le 27 août 2020

**Objet :** Contrôle des structures\_dossier complet

Monsieur,

En date du 23/07/2020, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces suivantes :

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
OSMOY	C68	1,2650	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	C69	1,3055	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	C72	1,5460	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	C176	1,6095	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	C177	0,1720	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	A112	0,1248	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	A122	1,5245	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	A158	1,1660	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	A159	1,0010	INDIVISION DUPAIN
OSMOY	A126	1,2150	INDIVISION MICHEL LECUYER
OSMOY	A127	0,1180	INDIVISION MICHEL LECUYER
OSMOY	A157	0,1525	INDIVISION MICHEL LECUYER
OSMOY	A198	0,1340	INDIVISION MICHEL LECUYER
FLEXANVILLE	H58	0,1440	INDIVISION DUPAIN
FLEXANVILLE	H78	6,6800	INDIVISION DUPAIN
FLEXANVILLE	H93	3,7720	INDIVISION DUPAIN
FLEXANVILLE	H94	4,4640	INDIVISION DUPAIN
FLEXANVILLE	H61	0,2210	COMMUNE DE FLEXANVILLE
FLEXANVILLE	H62	0,5400	COMMUNE DE FLEXANVILLE
FLEXANVILLE	H63	0,1800	COMMUNE DE FLEXANVILLE
FLEXANVILLE	H65	0,0350	COMMUNE DE FLEXANVILLE

Cette demande a été enregistrée complète le **24/08/2020**

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,  
La Cheffe du Service Economie Agricole,

***SIGNÉ***

Nelly SIMON